



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affiliation

Question écrite n° 51781

Texte de la question

M. Yannick Favenec attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les conditions d'attribution de la couverture maladie universelle. Il lui cite l'exemple d'une personne de 82 ans, gravement malade, dont les ressources sont inférieures au plafond fixé pour bénéficier de la CMU. Toutefois, étant propriétaire d'une maison, il lui est ajouté un « forfait » dans la détermination de ses revenus et, par conséquent, il dépasse le plafond de ressources. C'est pourquoi, il lui demande s'il ne serait pas envisageable d'accorder le bénéfice de la CMU aux personnes malades qui vivent dans des conditions précaires, avec la possibilité donnée à l'État de reprendre sur la succession les sommes allouées.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51781

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9162